

RCS : SAVERNE  
Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00226  
Numéro SIREN : 404 904 773  
Nom ou dénomination : WEINMANN TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt 112

12 3926

10 JAN. 2020

3112

**WEINMANN TECHNOLOGIES**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 320.000 €

12 rue Jean-Marie Lehn  
Zone d'Activité du Rosenmeer  
67560 ROSHEIM

RCS SAVERNE 404.904.773

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE  
L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2019**

**RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

(...)

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaitre un bénéfice de 127.626,44 € et que le compte « Report à Nouveau » affiche un solde nul, décide :

- d'affecter une somme de 862,63 € au compte « Réserve légale », dont le nouveau solde s'élèvera à 32.000 €
- de procéder à la distribution d'une somme de 125.000 € à titre de dividendes,
- d'affecter le solde, soit la somme de 1.763,81 €, au compte « Report à nouveau », dont le nouveau solde s'élèvera à ce même montant.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du jour de la présente assemblée, par inscription en compte-courant ou versement direct entre les mains de l'Associée Unique.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2017	180.000 €	0	0
31.12.2016	0	0	0
31.12.2015	0	0	0

(...)

POUR COPIE ET EXTRAIT CONFORMES  
LE PRESIDENT

*J.-M. Courtois*

# **WEINMANN TECHNOLOGIES**

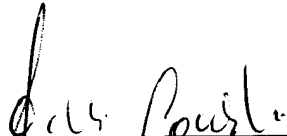
**Société par Actions Simplifiée  
au capital de 320.000 €**

**12 rue Jean-Marie Lehn  
Zone d'Activité du Rosenmeer  
67560 ROSHEIM**

**RCS SAVERNE 404.904.773**

## **ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018**

**CERTIFIES CONFORMES**

  
\_\_\_\_\_  
**M. André COURTOIS**  
Président

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	325 365	268 805	56 560	44 394
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	70 376	60 306	10 070	5 301
Fonds commercial (1)	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				2 125
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	247 456	247 456		
Autres immobilisations corporelles	165 826	132 586	33 240	36 082
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 972		28 972	28 972
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>845 617</b>	<b>709 153</b>	<b>136 464</b>	<b>124 495</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	575 211		575 211	482 618
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>6 148</b>		<b>6 148</b>	
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 699 405	14 970	1 684 435	599 215
Autres créances	59 521		59 521	108 609
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	20 000		20 000	
Disponibilités	376 628		376 628	729 678
Charges constatées d'avance (3)	10 454		10 454	8 414
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 747 366</b>	<b>14 970</b>	<b>2 732 396</b>	<b>1 928 534</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 592 983</b>	<b>724 122</b>	<b>2 868 861</b>	<b>2 053 029</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			16 155	25 879

## Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	320 000	320 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	31 137	20 863
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-27 438
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>127 626</b>	<b>217 713</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>478 764</b>	<b>531 137</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	39 269	61 369
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>39 269</b>	<b>61 369</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	68 092	188 826
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4	6
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 148 084	487 965
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	596 922	363 692
Dettes fiscales et sociales	409 663	286 188
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 826	101 399
Produits constatés d'avance (1)	24 238	32 447
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 350 828</b>	<b>1 460 523</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 868 861</b>	<b>2 053 029</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	41 886	66 866
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 160 859	1 393 656
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 225	97 091
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	950 311	908 949
Production vendue (biens)	2 899 648	1 754 431
Production vendue (services)	141 437	528 677
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 991 396</b>	<b>3 192 058</b>
<b>Dont à l'exportation</b>	<b>20 075</b>	<b>34 678</b>
Production stockée		
Production immobilisée	42 504	28 112
Subventions d'exploitation	8 075	13 060
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	71 101	72 164
Autres produits	9 820	765
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4 122 897</b>	<b>3 306 159</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises	232 151	146 271
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 245 961	913 435
Variations de stock	-92 593	-30 536
Autres achats et charges externes (a)	1 307 800	1 129 333
Impôts, taxes et versements assimilés	37 536	30 809
Salaires et traitements	824 877	595 042
Charges sociales	353 748	244 942
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	43 980	36 360
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		545
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	39 269	40 850
Autres charges	7	111
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>3 992 735</b>	<b>3 107 163</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>130 162</b>	<b>198 996</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 358	2 936
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	171	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>4 528</b>	<b>2 936</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 670	1 755
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>2 670</b>	<b>1 755</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>1 859</b>	<b>1 181</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>132 021</b>	<b>200 177</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	925	13 153
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	20 519	54 526
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>21 444</b>	<b>67 679</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	25 838	50 142
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>25 838</b>	<b>50 142</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-4 395</b>	<b>17 536</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>4 148 870</b>	<b>3 376 773</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 021 243</b>	<b>3 159 061</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>127 626</b>	<b>217 713</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	3 371	12 110
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : WEINMANN TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 868 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 127 626 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 2 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 7 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.48%
- Taux de croissance des salaires : 2,00 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : INSEE-H-2010-2012

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 23 853 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Premier exercice d'intégration fiscale entre la Holding Courtois Evolutive et Weinmann technologies en 2018.

Litiges :

La société Weinmann a deux litiges avec une entreprise qui a fait l'objet d'une procédure collective :

- Cette entreprise réclame une somme de 107.573.97 € à la société Weinmann au titre du non-respect d'un contrat cadre de sous-traitance. Weinmann conteste intégralement l'interprétation faite dudit contrat ainsi que la somme demandée.
- La société Weinmann a opéré une compensation entre une somme de 69.874 € due à la même entreprise, et les montants dont celle-ci lui est redevable. Cette compensation, prévue par une convention conclue entre les deux co-contractants, solde ainsi totalement la dette de 69.874 €. Bien que le mandataire liquidateur de l'entreprise en question ait mis en demeure Weinmann de régler ladite dette de 69.874 €, la société Weinmann considère que la compensation était fondée.

La société Weinmann n'a pas constitué de provision au titre de ces litiges, les considérant l'un et l'autre comme infondés.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	282 861	42 504		325 365
- Fonds commercial	7 622			7 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 729	6 771	2 125	70 376
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>356 213</b>	<b>49 275</b>	<b>2 125</b>	<b>403 363</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	247 456			247 456
- Installations générales, agencements aménagements divers	35 347			35 347
- Matériel de transport	4 885			4 885
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 796	8 798		125 594
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>404 484</b>	<b>8 798</b>		<b>413 282</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 972			28 972
<b>Immobilisations financières</b>	<b>28 972</b>			<b>28 972</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>789 668</b>	<b>58 073</b>	<b>2 125</b>	<b>845 617</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/03/2009	111 523	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/03/2010	9 240	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/03/2011	14 293	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/07/2012	10 616	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/07/2013	32 200	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/12/2014	24 359	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/12/2015	19 954	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/12/2016	32 564	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/12/2017	28 112	2
Frais de recherche et de développement immobilisés au 31/12/2018	42 504	2
<b>Frais de recherche</b>	<b>325 365</b>	

#### Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	7 622
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>7 622</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	238 467	30 338		268 805
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	58 304	2 002		60 306
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>296 771</b>	<b>32 340</b>		<b>329 111</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	247 456			247 456
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 822	3 563		22 386
- Matériel de transport	914	1 628		2 542
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 210	6 448		107 658
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>368 402</b>	<b>11 640</b>		<b>380 042</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>665 173</b>	<b>43 980</b>		<b>709 153</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 798 351 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Autres	28 972		28 972
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 699 405	1 683 250	16 155
Autres	59 521	59 521	
Charges constatées d'avance	10 454	10 454	
<b>Total</b>	<b>1 798 351</b>	<b>1 753 224</b>	<b>45 127</b>

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 048 788
Fournisseurs - avoirs à recevoir	12 449
Produits à recevoir	2 567
<b>Total</b>	<b>1 063 804</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	14 970			14 970
<b>Total</b>	<b>14 970</b>			<b>14 970</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 320 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	20 000	16,00

## Notes sur le bilan

**Provisions pour risques et charges**

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	40 850	39 268	40 850		39 269
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 519		20 518		
<b>Total</b>	<b>61 369</b>	<b>39 268</b>	<b>61 368</b>		<b>39 269</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		39 269	40 850		
Financières					
Exceptionnelles			20 519		

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 202 745 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 225	1 225		
- à plus de 1 an à l'origine	66 866	24 981	41 886	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4	4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	596 922	596 922		
Dettes fiscales et sociales	409 663	409 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	103 826	103 826		
Produits constatés d'avance	24 238	24 238		
<b>Total</b>	<b>1 202 745</b>	<b>1 160 859</b>	<b>41 886</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	24 869			
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	71 584
Agios - intérêts courus	1 225
Conges à payer	59 055
Interessement à payer	19 450
Primes à payer	22 050
Frais à payer personnel	6 463
Charges sociales sur congés à payer	25 271
Clients - avoirs à accorder	2 060
TVS	3 159
CVAE	3 083
Cetim	1 477
Honoraires	19 000
Assurance	1 028
Intérêts litige prud'homme	5 320
<b>Total</b>	<b>240 225</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Tickets restaurant	1 352		
Assurances	1 875		
Fournitures	4 252		
frais postaux	648		
Maintenance	1 882		
frais réception	445		
<b>Total</b>	<b>10 454</b>		

**Notes sur le bilan**

## Produits constatés d'avance

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>
Factures d'avance	24 238		
<b>Total</b>	<b>24 238</b>		

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<b>Avals et cautions</b>	
Engagements en matière de pensions	32 237
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Autres engagements donnés</b>	
<b>Total</b>	<b>32 237</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 32 237 euros

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

## **WEINMANN TECHNOLOGIES**

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

# **WEINMANN TECHNOLOGIES**

Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 €

Siège social : 12, rue Jean-Marie Lehn - 67560 ROSHEIM

RCS : SAVERNE 404 904 773

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'associé unique de la société WEINMANN TECHNOLOGIES,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEINMANN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Strasbourg, le 14 juin 2019*

Le commissaire aux comptes

MAZARS-FIDUCO



Christian EINHORN